



CONVENTION DE PLACEMENT

Coordonnées de l'enfant

Nom

Prénom

Date de naissance

Coordonnées du parent d'accueil (ci-après PA)

Nom

Prénom

Adresse

Localité

Coordonnées des parents ou du représentant légal (ci-après PPL)

Nom

Prénom

Adresse

Localité

Confirmation du planning

Régulier Irrégulier (le planning détaillé doit être donné le plus tôt possible)

| | Heure d'arrivée | Petit-déjeuner | Collation | Repas de midi | Heure de départ | Goûter | Repas du soir |
|----------|-----------------|----------------|-----------|---------------|-----------------|--------|---------------|
| Lundi | | | | | | | |
| Mardi | | | | | | | |
| Mercredi | | | | | | | |
| Jeudi | | | | | | | |
| Vendredi | | | | | | | |
| Samedi | | | | | | | |
| Dimanche | | | | | | | |

Date du début de placement

Vacances scolaires oui non
 occasionnellement avec planning différent

Fin de placement indéterminé le

Autorisations et délégation de pouvoir

Transports en véhicule et déplacements école-domicile du PA

- L'enfant peut être transporté en voiture oui non
Uniquement en cas d'urgence oui
- L'enfant peut utiliser les transports publics accompagné de son parent d'accueil
 oui non

Pour les écoliers :

- Les déplacements école-domicile du parent d'accueil sont à déterminer entre les deux parties (PA et PPL) :
 Seul
 Accompagné par
- En voiture En bus
- Remarques :
-

Garde de l'enfant

- L'enfant peut être confié momentanément et exceptionnellement à une tierce personne :
(mari, conjoint ou enfants du parent d'accueil) oui non
Noms des personnes :
-
- Les parents plaçant doivent en être informés au préalable.

Maladie-Accident

- Les parents plaçant autorisent le parent d'accueil à prendre toute mesure nécessaire en cas de maladie (médicament de base selon liste pharmacie premier secours) et accidents survenus dans la journée si les parents n'ont pas pu être atteints. Les frais y relatifs sont à la charge des parents.

Habilitation

- Seuls les parents détenteurs de l'autorité parentale sont habilités à venir chercher l'enfants. Les personnes notées si dessous sont également autorisées.
.....
.....
.....
.....

Pour toute autre personne, les parents plaçant doivent avertir le parent d'accueil au préalable. Celle-ci doit justifier de son identité par présentation au PA d'un document officiel.

Jeux à l'extérieur

- L'enfant (dès 7ans) accueilli peut jouer à l'extérieur sans la présence du parent d'accueil
 oui non

Remarques :

.....
.....
.....
.....

Par leur signature les parents plaçant confirment avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'association précédemment remis, notamment les conditions financières.

Lieu et date

Signature des parents

.....

Signature du parent d'accueil

Signature de la coordinatrice